



© A 61

Se former / se tester

Comment me former, me tester pour valider mon projet ?

Vous avez un projet agricole en tête mais vous n'avez pas encore toutes les compétences requises pour le mettre en œuvre ? Vous souhaitez confirmer votre idée ou votre projet avant de vous lancer ? Il est essentiel d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires tant l'environnement agricole se complexifie d'un point de vue technique, économique et administratif. Différents dispositifs existent pour vous aider dans cette étape cruciale. Zoom sur ce qui existe en Normandie.



SE FORMER

Formation initiale

Que vous ayez débuté votre orientation en toute connaissance de votre futur projet agricole ou que celui-ci soit arrivé après une autre carrière professionnelle, différentes formations diplômantes existent pour acquérir les notions indispensables à la gestion d'une entreprise agricole.

En Normandie, de nombreux établissements proposent un large panel de formations aux modalités adaptées (en continu, apprentissage, formations adultes...). Le Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole ou encore le Brevet de Technicien Supérieur sont deux types de formation particulièrement adaptées aux personnes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi.

Pour en savoir plus : trouvermaformation.fr

PPP : Plan de professionnalisation personnalisé

Le PPP est un accompagnement qui permet de déterminer vos besoins en formation par rapport aux compétences que vous devrez mobiliser pour mettre en œuvre votre projet et celles que vous possédez déjà. Ainsi, comme son nom l'indique, le PPP s'adapte au candidat et à son projet, seul le *stage 21h* est un socle commun à tous. Préalable obligatoire pour l'obtention des aides à l'installation, c'est avant tout un moyen de compléter votre parcours avant de concrétiser votre installation.

Pour en savoir plus : Point Accueil Installation Normandie

La certification de compétences

Indispensable pour déposer un dossier *Normandie Démarrage installation*, l'obtention du certificat valide vos compétences de chef d'entreprise agricole. Les modules de certification ainsi que les épreuves finales sont prescrits dans votre PPP.

Pour en savoir plus :

- [Certificat "Création ou reprise d'une exploitation agricole"](#)
- [Certificat "Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne"](#)



SE TESTER

Stages pré-installation

Le **stage créateur d'entreprise** est un dispositif de France Travail qui vous permet d'être présent sur l'exploitation sous statut de stagiaire avant la reprise effective. Il permet ainsi de connaître et de vous intégrer vis à vis de l'exploitation à reprendre, des associés (*en cas de remplacement d'associé*) et de l'environnement socio-professionnel. Le montant d'indemnisation et la durée du stage dépendent de vos allocations chômage.

A la différence du stage créateur, le **contrat de parrainage** est réservé aux personnes s'installant hors cadre familial et qui ne bénéficieraient pas d'allocations chômage. La Région Normandie couvre l'indemnisation à la hauteur du barème des stagiaires de la formation professionnelle (652 €/mois), la couverture sociale et les frais de déplacement pour une durée de 3 à 12 mois.

Espaces tests agricoles

Différentes structures et collectivités locales proposent des espaces sur lesquels vous pourrez exercer une activité agricole avant de vous installer. Le testeur bénéficie alors d'un statut juridique et d'un accompagnement pendant une durée de 1 à 3 ans à l'issue de laquelle il pourra s'installer soit sur un autre lieu et laisser place à un nouveau testeur (espace-test permanent) soit sur les lieux mêmes (espace-test temporaire).

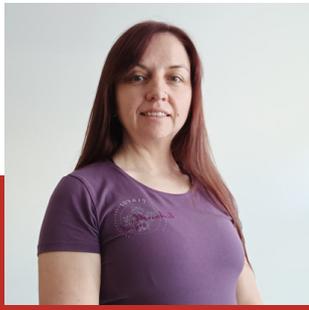
Pour en savoir plus : reneta.fr

Autres dispositifs

Vous pouvez également vous tester via une **période de salariat** en amont de votre projet que ce soit chez votre potentiel cédant ou ailleurs. Le service de remplacement ou les groupements d'employeurs sont généralement de bonnes portes d'entrée pour gagner en expérience et trouver une exploitation à reprendre.

Autre possibilité, les **stages de découverte / positionnement ou l'immersion via France Travail**. La Chambre d'Agriculture propose une convention de stage de découverte disponible [ICI](#).

Pour en savoir plus : stage-agricole.com



AVIS D'EXPERT

Julie PERNEL, Coordinatrice des formations
Installation et Transmission
Chambres d'Agriculture de Normandie

“

**Une certification pour
confronter son projet et
nourrir sa réflexion**

S'installer en agriculture est un engagement important. Au-delà de l'envie de réussir et de la passion de chacun, la phase de construction du projet est déterminante pour sécuriser les premières années d'une entreprise agricole. Participer au parcours CERTICREA permet de se positionner en tant que chef-fe d'exploitation et de prendre du recul par rapport à son projet en construction. En Normandie, les futurs installés bénéficient d'un accompagnement en collectif et d'un large réseau pour échanger sur les points clés de leur projet.

Au cours des 8 modules que compte CERTICREA, tous les éléments liés au pilotage d'entreprise peuvent être acquis : chiffrage, juridique, gestion et comptabilité, trésorerie, gestion des risques, relations humaines, étude de marché, communication. La diversité des intervenants permet de confronter son projet aux éléments apportés ; et les échanges entre participants viennent nourrir les réflexions de chacun.

TEMOIGNAGE

Alexandra Helaine et Clément Mauger, jeunes installés
La Lande d'Airou, Manche

Installés Hors Cadre Familial, l'appui de notre cédant a été un facteur déterminant dans la reprise de cette ferme. En effet, lassé de voir les projets remis en cause, il a souhaité nous soutenir en consolidant le foncier, en baissant son prix de vente mais également en acceptant un contrat de parrainage. Cela nous a permis de connaître petit à petit la ferme dans son ensemble (troupeau, prairies, matériel), de faire connaissance avec l'entourage tout en s'intégrant progressivement lors de corvées, de lancer quelques petits travaux.

Cette période de 10 mois (l'idéal étant de 6 selon nous) a été propice à l'aboutissement de nos projets respectifs : la retraite pour lui, et le démarrage d'une vie d'entreprise pour nous !

Nous ne le regrettons pas, d'autant plus qu'une bonne relation s'est instaurée entre nous.

“

**Une période pour aboutir à
nos projets respectifs**



EN SAVOIR +

Accompagnement :



- Point Accueil Installation
- Entretien PPP
- Echange d'expérience chez JA

Outils :



- Contrat de parrainage
- Stage Créateur entreprise
- Le droit à l'essai (dispositif pour les sociétés, en phase expérimentale)
- Convention de stage découverte

Aides :



- Normandie Démarrage Installation
- Autres dispositifs : Guide des aides

Contenus en ligne :



- Témoignage transmission et contrat de parrainage en reprise AB
- Témoignage transmission et contrat de parrainage en remplacement d'associé
- L'espace test agricole du Perche



- Le test d'activité agricole en Normandie



- Réseau National des Espaces Tests Agricoles
- Trouver ma formation en Normandie
- Stage Agricole

